



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

COMPTE RENDU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Réunion en présentiel / Salle des fêtes de Corgirnon/
07 mars 2022 18h

Suivi par Aline RAILLARD
raillard@pays-langres.fr



ORDRE DU JOUR

1. PHASE SELECTION - Présentation de projets soumis au vote	4
1.1. Mobilité inclusive en milieu rural, porté par DEFIS	4
2. PHASE PROGRAMMATION-Présentation de projets soumis au vote	9
2.1. « Une ferme-auberge comme outil de dynamisation territoriale» porté par SCEA Fort Fermier (sous réserve de l'octroi de la subvention contrepartie LEADER)	9
2.2. DEMARCHE PARTICIPATIVE POUR LA CONCEPTION DU PROJET AMENAGEMENT D'UN GITE DE GROUPE SUR LA COMMUNE DE VAL D'ESNOMS porté par la commune Le Val d'Esnoms	10
2.3. Création d'un réseau de Tiers-Lieux en pays de Langres : Etude d'opportunité, de positionnement et de faisabilité porté par le PETR du Pays de Langres	11
2.4. Ingénierie 2022 porté par le PETR du Pays de Langres	12
2.5. La restauration du bâti ancien, un outil de valorisation du patrimoine dans les Petites Cités de Caractère de Haute-Marne : Montsaugéon porté par la CCAVM (sous réserve de l'octroi de la subvention contrepartie LEADER)	13
2.6. Evaluation finale du programme LEADER 2014-2020 de sept Gals du PDR Champagne Ardenne porté par le PETR du Pays de Langres.	14
3. POINTS DIVERS :	15
3.1. Modification des fiches actions : propositions	15
3.2. Clause de revoyure	15
3.3. Candidature LEADER 2023/2027	17
3.4. Avancée de l'évaluation :	17
3.5. Maquette et enveloppe supplémentaire	18
3.6. AAP FEADER	18
3.7. Maquette financière :	19
3.8. Points divers	20
Annexe 1 : marqueurs	21

Collège des élus		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Etienne PERROT – Représentant CCGL Nicolas FUERTES – Représentant Ville de Langres Josiane MOILLERON – Représentante CCSF Christophe BOURGEOIS – Représentant CCSF Sylvie BAUDOT – Représentante CCAVM Patrick VARNEY – Représentant le Montsaugonnais	Daniel CAMELIN – Représentant Ville de Chalindrey	Michel MARCHISET – Représentant CCSF Armelle SIMON-VIREY – Représentante CCAVM
6 membres	1 membre	2 membres

Collège société civile		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Bernard CLEMENT – Représentant CDT – Association La voix de nos territoires Brigitte JANNAUD – Représentante CDT - UDAF Marie-Christine BLONDELLE – Représentante CDT – Association Séguisa Paul Henry – Représentant CDT – Chambre des Métiers et de l'Artisanat André KUNZELMANN – Représentant CDT – Habitant Michel-Jean LABROUSSE – Représentant CDT – Association Club Gymnique Langrois Alain MARCHAL – Représentant CDT – Représentant CCGL	Guy COLLIER – Représentant CDT – Association Club Athlétique Rolamontais Omnisports Vincelette COMMERCON – Représentant CDT – Habitante Philippe GILLOT – Représentant CDT – Habitant	François GOTTFROIS – Représentant CDT - Habitant
7 membres	3 membres	1 membre

En présence de : Sophie SIDIBÉ (Directrice – PETR du Pays de Langres), Karine HURSON (Gestionnaire LEADER – PETR du Pays de Langres), Christine SALOMON (Région Grand Est – Autorité de Gestion)

Personnes excusées : Dominique THIEBAUD (Représentant PETR du Pays de Langres), Jacky MAUGRAS (Représentant CCGL), Jean-Pierre GARNIER (Représentant Ville de Chalindrey), Mathieu THIEBAUT (Représentant CDT – ASSHM), Daniel RIBAUT (Représentant CDT – Association Régie Rurale du Plateau), Sébastien ZENDER (Représentant CDT – Actisud 52), Aline RAILLARD (Chargée de mission LEADER – PETR du Pays de Langres)

Le double quorum est atteint :

Quorum 1 (au moins 50% des membres ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance) : 13 membres titulaires et 4 membres suppléants soit 17 membres sur 24

Quorum 2 (au moins 50% des membres votant lors de la séance appartiennent au collège privé) : 7 membres titulaires et 3 membres suppléants soit 10 membres sur 14

M. KUNZELMANN sera le rapporteur du Comité Technique.

1. PHASE SELECTION - Présentation de projets soumis au vote

La sélection du projet « GABRASROSA, une ferme pour le bien être du corps et de l'esprit », porté par le GIE GABRASROSA, initialement prévu lors de ce Comité de programmation est reporté au prochain Comité de Programmation. Les porteurs de projets, atteints de COVID, se sont excusés de leur absence.

1.1. Mobilité inclusive en milieu rural, porté par DEFIS

Maître d'ouvrage : DEFIS

Statut : OQDP (Organisme qualifié de Droit Public)

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : Pays de Langres

Durée du projet : du 01/01/2022 au 31/12/2023

Projet de territoire : ORIENTATION 2 : MISONNS SUR L'EQUILIBRE ET LA PROXIMITE DE NOS POLES DE VIE

Objectif général : Maintenir et développer les services à la population

Fiche action 4 : Favoriser le « mieux vivre ensemble » et lutter contre l'isolement des personnes

Opération : développer les actions facilitant la mobilité des personnes dont les jeunes (chantier de jeunes volontaires européens).

Contextualisation du besoin et de l'aspiration :

La volonté d'apporter des solutions mobilité sur le territoire du Pays de Langres existe depuis de nombreuses années. En effet, il s'agit d'un territoire rural où la couverture des transports en communs est insuffisante, laissant de côté les publics plus précaires ayant difficilement les moyens de se financer un moyen de transport individuel et le permis de conduire. Le constat est partagé par l'ensemble des acteurs du territoire apportant un soutien aux publics rencontrant des difficultés sociales et professionnelles : la mobilité est un frein à l'inclusion sur ce territoire rural.

Des travaux impliquant les SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) du territoire, la Mission locale, PHILL, D'Place, Poinfor, Pôle Emploi, SMTPL et le PETR avaient été initiés en 2018.

En 2021, un travail est engagé par DEFIS pour porter le Pôle Mobilité, en accord avec les partenaires suivants :

- Pôle Emploi
- PETR
- SMTPL : Syndicat Mixte Transport Pays de Langres
- D'PLACE : association militant pour l'accès à la mobilité
- Régie Rurale du Plateau : Atelier et Chantier d'Insertion
- PHILL : hébergement social
- POINFOR : organisme de formation
- Mission Locale : accueil de jeunes de – de 26 ans
- Entr'in 52 : Entreprise d'Insertion
- Tremplin 52 : Association Intermédiaire et Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

La portée de ce projet couvrira l'ensemble du Pays de Langres. La définition du public cible (issus du territoire de Langres) fera l'objet d'un travail de concertation avec les partenaires du projet.

Les conditions de prêt, de réparation de véhicules, de ventes de véhicules (tarif, durée, etc...) seront discutés et définis en Comité de Pilotage.

Ainsi chaque personne rencontrant un problème de mobilité sur le territoire du Pays de Langres pourra se voir proposer une ou des solution(s) dans un objectif d'accès et de maintien à l'emploi.

Ce projet a pour objectif d'améliorer la mobilité des bénéficiaires afin de favoriser l'accès :



- Aux droits et aux démarches sociales : démarches administratives, garde d'enfants, accès aux soins.
- A la vie sociale pour rompre l'isolement : l'accès à une vie sociale, aux loisirs et à la culture pour eux et leur famille.
- A la formation : pouvoir se rendre en formation pour adapter son employabilité et améliorer ainsi les chances d'accéder à un emploi durable.
- A l'emploi et le maintien dans l'emploi : devenir mobile augmente les possibilités de trouver un emploi, surtout en milieu rural car la zone géographique de recherche d'emploi augmente. Nous savons que les employeurs vont favoriser l'embauche de personnes possédant des garanties en termes de déplacement (véhicule personnel et permis B). Enfin, maintenir une mobilité pour des personnes qui sont en emploi de manière à ne pas tomber dans une situation sociale précaire.

Globalement, ce projet vise une amélioration globale de la qualité de vie des personnes du territoire.

Dimension collective du projet

DEFIS, entreprise sociale et apprenante depuis 1997 (marque déposée du réseau Chantier Ecole), emploie en 2021, 200 salariés en parcours d'insertion et plus de 50 permanents, sur deux départements.

Pour ce projet, DEFIS mène un travail avec les partenaires du territoire à différents niveaux :

- **Partenaires financiers :**
 - les partenaires habituels : DDETS (ancienne DIRRECTE), Conseil départemental et Conseil régional Grands Est,
 - les nouveaux partenaires : PETR, Leader, Ville de Langres.
- **Autres partenaires :** il s'agit des structures qui seront amenées à :
 - réaliser des orientations : SIAE du secteur, Mission Locale, Pôle Emploi, D'Place, le centre d'hébergement du PHILL, l'organisme de formation Poinfor, les agences intérimaires, les entreprises, les auto-écoles, structures relevant du handicap (Cap Emploi, Entreprises Adaptées, ESAT...)
 - partenaires opérationnels : les Communautés de Communes, centres bourgs et communes.
- **Partenaires professionnels :** DEFIS envisage de travailler avec les garages du secteur afin d'intervenir en complément de leur activité et d'établir avec eux des partenariats concernant l'achat de pièces, le transfert de compétences et des orientations de bénéficiaires qui n'ont pas les moyens de réparer leur véhicule, et vice versa.

Mise en place d'un Comité de Pilotage :

En interne, la conception et la mise en œuvre du projet sera réalisée par le Directeur général, la directrice en charge des Ressources humaines, de la formation et de l'accompagnement, la responsable du développement et le coordinateur Mobilité.

En phase de démarrage, DEFIS organisera un Comité de Pilotage associant les partenaires opérationnels et financiers, des bénéficiaires, qui aura pour objectif de déterminer les modalités de mise en œuvre du projet :

- répertorier toutes les solutions existantes sur le territoire,
- détecter le besoin de formation,
- publics cibles,
- tarifs pratiqués en fonction des publics,
- garantie de paiement,
- sécurité des usagers...

Le Comité de Pilotage perdurera au-delà de la phase de mise en place, il aura vocation par la suite de réaliser des bilans d'actions et des réajustements.

Ancrage territorial

Le projet permet de créer de l'emploi sur le territoire :

- des emplois permanents (4 ETP) : un coordinateur technique, un formateur (non éligible), un encadrant technique (non éligible) et un agent administratif.
- des emplois d'inclusion : une équipe composée de 7 postes de salariés en parcours d'insertion.

DEFIS privilégiera les circuits courts pour s'approvisionner et effectuer ses investissements, la structure se fournira donc prioritairement sur le territoire.

Accessibilité

Le Pôle Mobilité permettra l'accès aux services suivants :

1. Diagnostic mobilité

Il s'agit de faire un diagnostic complet sur la mobilité du bénéficiaire :

- identification des points de blocage géographique mais aussi psychologique,
- identification des atouts du bénéficiaire mais aussi du territoire qu'il occupe.

Cette première étape, d'une durée de deux jours, est indispensable pour déterminer la suite du parcours « mobilité » qui sera davantage « à la carte ».

2. Préparation au code de la route

Une action de formation pour les personnes qui rencontrent des difficultés pour obtenir le code de la route sera proposée. Cette action est réalisée en deux temps :

- un premier temps en interne, avec un formateur DEFIS
- un second temps avec un moniteur d'auto-école qui se rendra à DEFIS puis invitera les bénéficiaires à poursuivre les cours de code dans l'auto-école.

3. Tarifs adaptés pour le code de la route et le permis de conduire

Les personnes engagées dans la formation code, ou orientées suite au diagnostic mobilité pourront bénéficier de tarifs plus attractifs avec nos auto-écoles partenaires, dans l'objectif de faciliter l'accès aux personnes en situation d'exclusion. Les bénéficiaires seront accompagnés par leur prescripteur dans la recherche de solutions pour financer leur permis de conduire.

Accompagnement et information des prescripteurs sur les dispositifs autour de la mobilité (aides financières et autres...)

4. Location de véhicules

Un parc de 3 voitures thermiques, 1 voiture sans permis, 12 scooters thermiques, 4 vélos électriques et 6 vélos traditionnels sera constitué. Le service sera payant à des tarifs adaptés en fonction de la situation du bénéficiaire.

5. Garage solidaire.

Le garage solidaire aura trois objectifs soit :

- Entretien - réparation des véhicules qui seront loués
- Entretien - réparation des véhicules de bénéficiaires de minima sociaux, demandeur d'emploi de CDDI – CDDU, mission intérim
- Remise en état et vente de véhicules d'occasion pour les petits budgets à des tarifs adaptés en fonction des revenus des bénéficiaires.

Nouveauté / Rupture par rapport à l'existant

Le projet est novateur à plusieurs titres :

- **projet inexistant sur le territoire** : Il n'existe pas sur le territoire un lieu spécialisé dans les problématiques de mobilité inclusive et qui peut proposer un accompagnement global en incluant tous les acteurs du territoire.

- **projet global – offre globale** : L'objectif de ce projet est d'offrir un accompagnement global sur la problématique mobilité et d'utiliser le diagnostic pour orienter le bénéficiaire vers le/les dispositifs approprié(s). Le prescripteur accompagnant la personne est le fil rouge de son parcours « mobilité » et fait le lien entre les différents dispositifs sollicités.

- **projet ouvert à tous – inclusif**. Le Comité de Pilotage décidera des modalités de mise en œuvre, mais l'objectif est bien de permettre à toute personne rencontrant des problèmes de mobilité de retrouver un équilibre social et professionnel.

- **caractère transférable** : ce projet se veut transférable à d'autres territoires ruraux. DEFIS recherchera un modèle économique viable, qui pourra être essaimer.

- **développement durable** : Dans le cadre de ce projet, DEFIS acquerra des vélos électriques et envisage de faire évoluer son parc en véhicule électrique, équipé d'une borne électrique.

L'objectif consiste à démocratiser l'utilisation de véhicules électriques et que tout à chacun, quel que soit son revenu peut être utilisateurs de ce type de véhicules.

Enfin, DEFIS privilégiera les circuits courts pour les approvisionnements et investissements.

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Dépenses : téléphonie (539,76€), assurance (15375,31 €), pièce auto (15 620,02€), communication (795€), inauguration (2333,91€)	34 664,00 €	LEADER	75 000,00 €	48,34%
Frais de mission	9 255,00 €	FDI (Fonds Départemental d'Insertion)	33 711,00 €	21,73%
Salaires	111 229,00 €	Auto-financement	46 437,00 €	29,93%
TOTAL	155 148,00 €	TOTAL	155 148,00 €	100%

Remarques / Questions du Comité de Programmation :

M. VARNEY indique qu'il n'a aucun doute sur le besoin de cette offre de service nouvelle. Il s'interroge sur sa centralisation. M. HORIOT indique que l'objectif est de mailler le territoire notamment en prenant appui sur les Espaces France Services (EFS). A l'exception des 4 roues, des deux roues pourront être mis à disposition dans les EFS. Doit être fixé la méthode d'entrées et de sorties du matériel.

M. BLANCHARD, président de Défis, indique que l'idée est de ne pas venir concurrencer les garages locaux. M. HORIOT complète en indiquant que les personnes en insertion ne fréquentent pas les garages en raison du coût de la réparation qui n'est pas en adéquation avec les revenus de ces personnes. L'offre est donc complémentaire.

Mme JANNAUD indique que l'UDAF développe une plateforme de microcrédit : dans 8 cas sur 10, cela concerne un achat de véhicule ou le financement du permis de conduire.

M. GOTTFROIS souhaite savoir si les véhicules seront neufs. M. HORIOT indique que ce seront des véhicules d'occasion car les publics cibles ne sont pas des initiés de la route. Ce seront des véhicules d'occasion en bon



état pour une valeur de 8 000 euros maximum. M. GOTTFROIS demande si les véhicules de MPPL peuvent être rachetés. MPPL avait déposé le bilan en 2018. M. HORIOT indique que Défis avait proposé une offre d'achat auprès du liquidateur. Il n'y a jamais eu de réponse.

M. HENRY propose que Défis se rapproche de l'organisation patronale des garagistes pour un éventuel partenariat.

Mme BAUDOT demande la date de mise en place du projet. M. HORIOT indique que c'est immédiat ; la fiche de poste pour le recrutement du coordinateur de la mobilité est lancée. L'Etat finance à près de 75% le projet total d'un montant de plus de 800 000 euros. Par contre, l'Etat contraint à une mise en œuvre rapide.

Mme BAUDOT interroge sur les salaires pris en compte dans la demande LEADER. M. HORIOT indique que le formateur n'est pas éligible. Pour le reste, il indique qu'il pourra répondre à la question ultérieurement n'ayant pas tous les éléments en main

Mme Salomon demande la note minimum pour qu'un dossier soit sélectionné en Comité de Programmation. Mme Sidibé explique que la note minimum pour qu'un projet soit sélectionné est de 10 points.

Avis du Comité de programmation du 07/03/2022 : dossier sélectionné

projet de coopération pour l'évaluation finale du Programme LEADER avec six autres GALs du PDR Champagne-Ardenne : Défis

Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.

Expert(e) invité(e) :

Marqueur 1 : Contextualisation du besoin et de l'aspiration
 Marqueur 2 : Dimension collective du projet (hétérogénéité)
 Marqueur 3 : Ancrage territorial
 Marqueur 4 : Accessibilité
 Marqueur 5 : Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant

TOTAL Points : 20

Points forts :

Pistes :

Inscription dans les priorités LEADER : Oui
 Inscription dans les priorités du Projet de territoire : Oui

Statut du projet : Projet obtenu en tant que projet innovateur dans le PDR Champagne-Ardenne

Remarques du comité : Bien réfléchi sur la partie gouvernance et notamment la mise en place d'un Comité de Filage partenaires / financeurs.

Fiche action LEADER : Fiche action 4
 Avis du CP : sélectionné

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 07/03/2022

M. PIQUARD ne prend pas au vote
 Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
16	16		

Le projet est adopté à l'unanimité.

2. PHASE PROGRAMMATION-Présentation de projets soumis au vote

2.1. « Une ferme-auberge comme outil de dynamisation territoriale » porté par SCEA Fort Fermier (sous réserve de l'octroi de la subvention contrepartie LEADER)

Date de préprogrammation : 08/12/2021

Date de Programmation : 07/03/2022

Date d'opération : du 01/12/2021 au 31/07/2022

Fiche action 2 : Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques

Type d'opération : Structurer et dynamiser le développement de filières locales (filières osier-végétal, filières fruits, filières artisanat d'art, filière pierres sèches, filière bois, filière touristiques, filière produits locaux)

Descriptif : Lancer une activité de ferme-auberge, marquer le lancement de la valorisation du Fort Montlondon et de sa volonté de fédérer et construire des éléments de communication professionnelle et de qualité.

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Matériel et aménagement	29 603,59 €	LEADER	21 717,00 €	64,00%
Présentation/ inauguration du projet	2 980,00 €	Contrepartie LEADER	5 429,00 €	16,00%
Communication	1 350,00 €	Auto-financement	6 787,59 €	20,00%
TOTAL	33 933,59 €	TOTAL	33 933,59 €	100%

Budget après instruction :

Financiers publics (projet global)	Montant	Taux
Région Grand Est	5 416,57 €	16,00%
Autofinancement public appelant du FEADER		
FEADER (LEADER)	21 666,28 €	64,00%
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	27 082,85 €	80,00%
Financements privés		
Autofinancement du MO	6 770,74 €	20,00%
AUTOFINANCEMENT + FINANCEMENTS PRIVES	6 770,74 €	20,00%
COUT TOTAL DU PROJET	33 853,59 €	100,00%

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 07/03/2022

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
17	17		

Le projet est adopté à l'unanimité.

2.2. DEMARCHE PARTICIPATIVE POUR LA CONCEPTION DU PROJET AMENAGEMENT D'UN GITE DE GROUPE SUR LA COMMUNE DE VAL D'ESNOMS porté par la commune Le Val d'Esnoms

Date de préprogrammation : 17/10/2019 (complet le 15/12/2021)

Date d'opération : Du 15/11/2019 au 31/12/2022

Fiche action 1 : Conforter le pays de Langres comme un lieu d'étape par excellence en misant sur les patrimoines comme levier d'attractivité touristiques

Création, structuration et promotion d'une nouvelle offre touristique en lien avec l'histoire et les spécificités naturelles, culturelles et économiques du territoire.

Descriptif : Organisation d'un processus participatif par des temps d'atelier animé par un prestataire afin de construire une vision partagée du projet et de travailler à l'aménagement intérieur du gîte de groupe.

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Prestation	15 000,00 €	LEADER	9 600,00 €	64,00%
		Auto-financement	5 400,00 €	36%
TOTAL	15 000,00 €	TOTAL	15 000,00 €	100%

Budget après instruction :

Financiers publics (projet global)	Montant	Taux
Autofinancement public appelant du FEADER	2 254,00 €	16,00%
FEADER (LEADER)	9 016,00 €	64,00%
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	11 270,00 €	80,00%
Financements privés		
Autofinancement du MO	2 817,50 €	20,00%
AUTOFINANCEMENT + FINANCEMENTS PRIVES	2 817,50 €	20,00%
COUT TOTAL DU PROJET	14 087,50 €	100,00%

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 07/03/2022

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
17	17		

Le projet est adopté à l'unanimité.

2.3. Création d'un réseau de Tiers-Lieux en pays de Langres : Etude d'opportunité, de positionnement et de faisabilité porté par le PETR du Pays de Langres

Date de préprogrammation : 20/04/2021 (complet le 19/01/2022)

Date d'opération : du 01/04/2021 au 31/12/2022

Fiche action 2 : Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques

Promouvoir d'autres façons d'entreprendre : animation d'espaces mutualisés

Descriptif : Réalisation d'une étude d'opportunité, de positionnement et de faisabilité pour la création et le développement d'un Tiers-Lieux sur le pays de Langres. L'objectif étant de faire émerger des projets individuels de tiers lieux et de construire un projet territorial d'animation des tiers-lieux.

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Prestation étude	30 000 €	LEADER	19 200,00 €	64,00%
		Auto-financement	10 800,00 €	36,00%
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000,00 €	100%

Budget après instruction :

Financiers publics (projet global)	Montant	Taux
Autofinancement public appelant du FEADER	4 736,00 €	16,00%
FEADER (LEADER)	18 944,00 €	64,00%
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	23 680,00 €	80,00%
Financements privés		
Autofinancement du MO	5 920,00 €	20,00%
AUTOFINANCEMENT + FINANCEMENTS PRIVÉS	5 920,00 €	20,00%
COUT TOTAL DU PROJET	29 600,00 €	100,00%

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 07/03/2022

M. Fuertes, référent de l'action au sein du PETR, ne prend pas part au vote.
Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
16	16		

Le projet est adopté à l'unanimité.

2.4. Ingénierie 2022 porté par le PETR du Pays de Langres

Date de préprogrammation : 08/12/2021

Date d'opération : du 01/01/2022 au 31/12/2022

Fiche action 6

Descriptif : ingénierie (1,5 ETP) et frais de fonctionnement 2022 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2022

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Frais salariaux (1,5 etp)	61 976,28 €	LEADER	57 696,22 €	80%
Frais de mission	1 558,87 €			
Dépenses sur devis : Equipement informatique et téléphonique, fournitures, location, adhésion LEADER France, frais de bouche, organisation d'un LEADER TOUR	8 585,13 €	Autofinancement du PETR	14 424,06 €	20%
TOTAL	72 120,28 €	TOTAL	72 120,28 €	100%

Budget après instruction :

Financeurs publics (projet global)	Montant	Taux
FEADER (LEADER)	57 696,22 €	80,00%
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	57 696,22 €	80,00%
Autofinancement du MO	14 424,06 €	20,00%
AUTOFINANCEMENT + FINANCEMENTS PRIVES	14 424,06 €	20,00%
COUT TOTAL DU PROJET	72 120,28 €	100,00%

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 07/03/2022

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
17	17		

Le projet est adopté à l'unanimité.

2.5. La restauration du bâti ancien, un outil de valorisation du patrimoine dans les Petites Cités de Caractère de Haute-Marne : Montsaugéon porté par la CCAVM (sous réserve de l'octroi de la subvention contrepartie LEADER)

Date de préprogrammation : 09/07/2021

Date d'opération : du 30/03/2021 au 31/12/2022

Fiche action 5 : S'appuyer sur les ressources locales pour monter des projets de coopération et renforcer la coopération de proximité

Descriptif : Mise en valeur du bâti ancien, des matériaux, des artisans et des techniques utilisées dans les petites Cités de Caractères.

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Actions de mobilités douces, communication, organisation d'évènementiel, création d'un répertoire et d'outils de mutualisation de matériaux anciens	15 930 €	LEADER	10 195,00 €	64,00%
		Contrepartie LEADER	2 549,00 €	16,00%
		Auto-financement	3 186,00 €	20,00%
TOTAL	15 930 €	TOTAL	15 930,00 €	100%

Budget après instruction :

Financeurs publics (projet global)	Montant	Taux
Région Grand Est	1 869,15 €	16,00%
Autofinancement public appelant du FEADER		
FEADER (LEADER)	7 476,60 €	64,00%
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	9 345,75 €	80,00%
Financements privés		
Autofinancement du MO	2 336,46 €	20,00%
AUTOFINANCEMENT + FINANCEMENTS PRIVES	2 336,46 €	20,00%
COUT TOTAL DU PROJET	11 682,21 €	100,00%

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 07/03/2022

Mme BAUDOT ne prend pas part au vote.
Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
16	16		

Le projet est adopté à l'unanimité.

2.6. Evaluation finale du programme LEADER 2014-2020 de sept Gals du PDR Champagne Ardenne porté par le PETR du Pays de Langres.

Date de préprogrammation : 20/04/2021

Date d'opération : du 01/03/2021 au 31/12/2022

Fiche action 5 : S'appuyer sur les ressources locales pour monter des projets de coopération et renforcer la coopération de proximité

Descriptif : travail d'évaluation sur la programmation 2014-2022 mené en coopération avec 7 autres Gals

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Prestation étude évaluation	10 000 €	LEADER	7 680,00 €	64,00%
Film vidéo promotionnel	2 000 €	Auto-financement	4 320,00 €	36,00%
TOTAL	12 000 €	TOTAL	12 000,00 €	100%

Budget après instruction :

Financiers publics (<i>projet global</i>)	Montant	Taux
Autofinancement public appelant du FEADER	1 901,60 €	16,00%
FEADER (LEADER)	7 606,40 €	64,00%
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	9 508,00 €	80,00%
Financements privés		
Autofinancement du MO	2 377,00 €	20,00%
AUTOFINANCEMENT + FINANCEMENTS PRIVES	2 377,00 €	20,00%
COUT TOTAL DU PROJET	11 885,00 €	100,00%

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 07/03/2022

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
17	17		

Le projet est adopté à l'unanimité.

3. POINTS DIVERS :

3.1. Modification des fiches actions : propositions

Lors de l'élaboration de la convention tripartite PETR / Région / ASP, bien que correspondant au projet de territoire 2014-2024, certains opérations et dépenses éligibles ont été restreintes. Dès lors, le Comité de programmation souhaite :

- **Rendre la formation éligible et intégrer pour les fiches actions 1,2,3 et 4 :**

Tous les frais de sessions de sensibilisation et d'information pour les publics et sur les thématiques tels que définis au § 2

Devient

Tous les frais de sessions **de formation**, sensibilisation et d'information ~~pour les publics et sur les thématiques tels que définis au § 2~~

- **Ouvrir l'opération suivante de la fiche action 4 Favoriser le « mieux vivre ensemble » et lutter contre l'isolement des personnes de la manière suivante :**

Rendre accessible au plus grand nombre les activités culturelles et sportives dans un esprit de diversité (adaptation des adhésions au public de passage comme les stagiaires, mise en place d'un pass culture/sport, mécénat d'entreprises pour les adhésions),

Devient :

Rendre accessible au plus grand nombre les activités culturelles et sportives dans un esprit de diversité ~~(adaptation des adhésions au public de passage comme les stagiaires, mise en place d'un pass culture/sport, mécénat d'entreprises pour les adhésions),~~

Cette modification sera effective à partir du 01/12/2021.

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 07/03/2022

Le vote a lieu à main levée.

<i>Membres votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
17	17		

Le projet est adopté à l'unanimité.

3.2. Clause de revoyure

Alors que les profils d'engagement étaient respectés sur l'enveloppe de la programmation 2014-2020, l'octroi d'une enveloppe supplémentaire pour 2021 et 2022 est soumise à des nouvelles modalités de calcul.

3.2.1. Explication sur les nouvelles modalités de calcul :

- Pour les engagements, le calcul s'opère à présent sur le « reste à engager »

PROFIL ENGAGEMENT	Juin 2022	Juin 2023	Juin 2024
Part des crédits restant à engager à ce jour a minima (y compris abondement 21/22)	30%	80%	100%

A ce jour, le GAL du Pays de Langres a engagé 1 150 727,76 € (dossiers conventionnés) sur une enveloppe totale de 1 957 413,00 €. Il lui reste donc 806 685,24 € à engager d'ici juin 2024.

Pour que le GAL du Pays de Langres respecte le nouveau profil d'engagement, il faudrait que les montants cumulatifs totaux soient les suivants :

- en juin 2022 : 806 685,24 € * 30% = **242 005,57 €**
 - en juin 2023 : 806 685,24 € * 80% = **645 348,19 €**
 - en juin 2024 : 806 685,24 €
- 403 342,62 €

- Pour les paiements, le calcul s'opère à présent sur le « reste à payer »

PROFIL PAIEMENT	Juin 2022	Juin 2023	Juin 2024	Juin 2025
Part des crédits restant à payer à ce jour a minima (y compris abondement 21/22)	15%	35%	60%	100%

A ce jour, sur le GAL du pays de Langres, 585 908,77 € correspond au montant total des projets qui ont été payés depuis le début de la programmation 2014-2022.

L'enveloppe totale étant de 1 957 413 €, le montant à payé est donc le suivant : 1 371 504,23 €

Pour que le GAL du Pays de Langres respecte le nouveau profil de paiement, il faudrait que les montants cumulatifs totaux soient les suivants :

- en juin 2022 : 1 371 504,23 € * 15% = **205 725,63 €**
 - en juin 2023 : 1 371 504,23 € * 35% = **480 026,48 €**
 - en juin 2024 : 1 371 504,23 € * 60% = **822 902,54 €**
 - en juin 2025 : 1 371 504,23 €
- 274 300,85 €
- 342 876,06 €

Dans le cas du non-respect des profils d'engagement ou de paiement, le GAL du Pays de Langres perdra la part de fonds non engagée.

L'objectif d'ici juin 2022 consiste donc à prioriser les projets à engager et à payer pour respecter ces nouveaux profils d'engagement.

- Pour les engagements : rendre complet l'ensemble des dossiers pour que l'Autorité de Gestion de la Région les instruit au plus vite. Et plus concrètement :

Remarques / Questions du Comité de Programmation :

Mme SALOMON explique qu'une photographie de la maquette financière a été prise au 30 juin 2021. A partir du 30 juin 2021, les montants engagés correspondants aux dossiers ayant la convention juridique signée et les montants des dossiers payés seront déduits ces nouvelles bases.

Le GAL du Pays de Langres est en bonne voie pour tenir les objectifs fixés.

3.3. Candidature LEADER 2023/2027

3.3.1. Calendriers :

Mi-février 2022 : lancement de l'AMI candidature LEADER

Mars à aout 2022 : élaboration et rédaction de la candidature LEADER

Septembre à décembre 2022 : sélection des GAL par l'Autorité de Gestion

Juillet 2023 : début de la nouvelle candidature

3.3.2. Réunions de concertation programmée afin d'élaborer la stratégie LEADER 2023/2027

Invitation des membres du Conseil Syndical du PETR du Pays de Langres, des membres du Comité de programmation LEADER, des membres du Conseil d'Administration du CDT (Conseil de développement Territorial) : 90 Membres. Estimation à 40 personnes présentes maximum

Rencontres prévues : travail en plénière et en sous-groupes

- **21/03/2022 : de 18h à 20h : réunion 1 candidature LEADER- CORGIRNON 16h30 – 21h** : travail sur les axes thématiques et les fils rouges possibles
- **Le 02/05/2022 : de 18h à 20h : réunion 2 candidature LEADER- Salle Jean Favre Langres** : choix d'un scénario d'axes thématiques et du fil rouge / déclinaison en objectifs généraux
- **Le 31/05/2022 : de 18h à 20h : réunion 3 candidature LEADER-CORGIRNON** : déclinaison des objectifs généraux en opérations concrètes

Ce programme pourra être modulé en fonction de l'avancée des travaux.

Remarques / Questions du Comité de Programmation :

M. GILLOT demande quel est l'appui pour élaborer la candidature. Mme SIDIBÉ indique que c'est un travail qui va être mené avec l'aide de l'équipe technique du PETR du Pays de Langres. Un prestataire pourra venir en appui pour des besoins précis tels que l'élaboration de la grille de sélection des projets. Une demande de financement a été effectué dans le cadre d'une autre enveloppe.

M. FUERTES évoque la journée évaluation à laquelle un petit groupe a participé. Il indique que la grille de sélection était efficiente en comparaison aux autres territoires.

3.4. Avancée de l'évaluation :

3.4.3. De quoi sera composé le rapport final d'évaluation ?

Préalable : présentation du GAL et du territoire avec un état des lieux/ bilan (indicateurs)

1 : Restitution de la phase d'investigation : analyse des données récoltées : enquêtes envoyées au 07/01/2022 aux porteurs (21) et aux membres actuels et anciens du Comité de programmation (74) les ateliers thématiques du 25/01/2022 et du 01/03/2022, entretiens avec les équipes techniques

2 : Réponse aux questions évaluatives

3 : Recommandations

3.4.4. Calendriers à venir :

Mars : rapport final par GAL

Avril : rapport final d'évaluation avec recommandations et synthèse des 7 GAL
Restitution finale par le prestataire auprès des membres du CPROG en mai 2022.

3.5. Maquette et enveloppe supplémentaire

Le 22/06/2021, nous avons obtenu un réabondement de **458 113 €**. Depuis 3 dossiers ont été sélectionnés :

- Découverte des villages et des jardins de Cohons, porté par la commune de Cohons : **5 623.82 €**
- La restauration du bâti ancien, un outil de valorisation du patrimoine dans les petites cités de caractères de Haute Marne : Montsaugéon porté par la CCAVM : **7 476.60 €**
- Une ferme auberge comme outil de dynamisation porté par la SCEA Fort Fermier : **21 666.28 €**
- + Mobilité inclusive en milieu rural, porté par DEFIS : **75 000 €** si sélectionné en CPROG du 07/03/2022
- + Gabrasrosa, une ferme pour le bien être du corps et de l'esprit : **28340.16 €** si sélectionné en CPROG du 07/03/2022

Sur cette enveloppe, à ce jour, il resterait **320 006.14€**

Comme actuellement la programmation 2014-2022 a besoin d'ingénierie sur 2023 et que le début de la programmation 2023/2027 risque d'être retardée, il est envisageable d'inclure l'ingénierie 2023 estimée à **60 000 €** sur cette enveloppe (ventilation nécessaire / voir point 3.7.)

Par conséquent, on pourrait estimer l'enveloppe restante à **260 000 €**

3.5.1. Dossiers possibles à venir :

- Salon des savoir-faire industriel / CCI : environ 65 000 € / fiche action 2 économie
- Tinta 'mars : projet sur l'accessibilité et la culture : 30 000 € / fiche action 4 Service

Remarques / Questions du Comité de Programmation :

M. CLEMENT demande s'il est possible de mieux communiquer auprès de la population ou de relancer un appel à projet. M. FUERTES complété par Mme SIDIBÉ indique que le parti pris a été de ne pas communiquer largement et de cibler la communication. La procédure n'a été calée que 3 ans après le démarrage du programme. Il ne s'agissait de mettre à mal des structures fragiles. La connaissance du programme LEADER est suffisante au regard du nombre de projets présentés. Le réseau via les élus et via les acteurs locaux aide à cela.

M. GOTTFROIS s'interroge sur la possibilité de contracter des emprunts à taux zéro pour régler les problèmes de trésorerie. Mme SALOMON indique que le prêt à taux zéro a néanmoins un coût dans la mesure où il est nécessaire de calculer l'équivalent subvention. Mme SIDIBÉ complète en indiquant que France Active propose des emprunts à taux zéro à la condition de générer un emploi.

Mme SALOMON complète en indiquant que nous avons un territoire qui fonctionne bien.

M. HENRY complète en indiquant que le GAL du Pays de Langres n'en est pas à son premier programme LEADER et que le travail de ces agents garantit l'engagement. C'est une démarche mûrie et réfléchie.

3.6. AAP FEADER

Dans le cadre de l'appel à projet « service de base » lancé par la Région Grand EST le 19 mai 2021, les projets suivants ont été sélectionnables :

DEMANDEUR	INTITULE DU PROJET	LOCALISATION PROJET	EPCI de rattachement	Date de début prévisionnelle du projet	coût total prévu	montant FEADER sollicité ou ajusté	HT / TTC	Typologie de projet	
Association La Tour des Villains	Ingénierie des Villains, laboratoire du Tiers-Lieu la Tour des Villains	MONTSAUGEONNAIS (LE)	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais	01/03/2022	242 360,00 €	242 360,00 €	TTC	Autre service à la population	
Ligue de l'enseignement de Haute-Marne	Développement d'une offre touristique à Auberive, entrée de cœur du parc national de Forêts : l'éco-camping des Chemins de traverse	Auberive	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais	01/10/2021	245 172,18 €	245 172,18 €	TTC	Accueil du public en forêt	
Maison de Courcelles	Création d'une transformerie à Saint Loup sur Aujon	Saint Loup sur Aujon	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais	01/04/2022	246 860,00 €	246 860,00 €	TTC	Autre service à la population	
Commune du val d'Esnois	La Valdonnaire	LE VAL-D'ESNOIS	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais	01/04/2022	160 000,00 €	112 000,00 €	HT	Autre service à la population	
Tennis Club du Grand Langres	Création de deux courts de padel au Tennis Club du Grand Langres	Langres	CC du Grand Langres	01/01/2022	250 000,00 €	250 000,00 €	TTC	Offre sportive	
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Marne (ADPEP 52)	Aménagement de plein air et développement d'infrastructures et d'équipements de loisirs à l'IME Château renard de Bourbonne les Bains-ADPEP 52	BOURBONNE LES BAINS	CC des Savoir-Faire	01/01/2022	89 802,90 €	89 802,90 €	TTC	Offre de loisirs/aire de jeux	
Association les décisifs	Les Ateliers du milieu à la forge	Colmier-le-Bas	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais	01/01/2022	96 069,00 €	96 069,00 €	HT	Offre culturelle	
Commune de Courcelles en Montagne	Création d'une aire de jeux	Courcelles en Montagne	CC du Grand Langres	01/01/2022	58 330,00 €	40 831,00 €	HT	Offre de loisirs/aire de jeux	
Association FC Dampierre (Club de football)	Aménagement d'aire de jeux, complexe sportif	Dampierre	CC du Grand Langres	01/06/2022	85 208,80 €	85 208,80 €	TTC	Offre sportive	
Association des Amis de l'Abbaye de Morimond	Renforcer l'accueil touristique sur le site patrimonial de l'Abbaye cistercienne de Morimond en Haute-Marne	Parnoy-en-Bassigny	CC des Savoir-Faire	01/01/2022	234 133,00 €	234 133,00 €	TTC	Offre touristique	
					1 707 935,88 €	1 642 436,88 €			

3.7. Maquette financière :

3.7.1. Ventilation

Maquette financière avant le Comité de Programmation :

Fiches actions	Enveloppe	Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
		en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %
Axe 1	701 294,32 €	567 576,91 €	81%	425 767,36 €	60,71%	418 532,45 €	59,68%	236 683,93 €	33,75%
FA 1 Tourisme	701 294,32 €	567 576,91 €	81%	425 767,36 €	60,71%	418 532,45 €	59,64%	236 683,93 €	33,75%
Axe 2	635 743,80 €	567 498,26 €	89%	358 477,10 €	56,39%	340 925,90 €	53,63%	180 523,50 €	28,40%
FA 2 Economie	621 879,22 €	354 843,42 €	57%	197 278,72 €	31,72%	184 717,76 €	31,33%	143 624,38 €	23,12%
FA 3 Economie	213 864,58 €	212 654,84 €	99%	161 206,38 €	75,36%	156 208,14 €	73,17%	30 895,50 €	14,44%
Axe 3	184 528,62 €	130 866,59 €	71%	103 429,33 €	56,09%	103 429,33 €	56,05%	7 476,00 €	3,83%
FA 4 Services	184 528,62 €	130 866,59 €	71%	103 429,33 €	56,09%	103 429,33 €	56,05%	7 476,00 €	3,83%
Axe 4 Coopération	24 678,00 €	57 894,64 €	233%	7 884,66 €	31,9%	7 884,66 €	31,9%	0,00 €	0,00%
Axe 5 Animation	380 776,25 €	348 657,40 €	91%	219 709,95 €	57,59%	278 751,62 €	73,1%	161 270,86 €	45,96%
	1 957 413,00 €	1 652 493,75 €	84%	1 194 461,30 €	61,02%	1 150 727,76 €	58,79%	585 908,77 €	29,93%

Maquette financière après ventilation :

Fiches actions	Enveloppe réparties au 07/03/2022	Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé		Ventilation au 07/03/2022
		en	en %	en	en %	en	en %	en	en %	
		Axe 1	700 294,32	567 576,91	81%	425 767,36	60,80%	418 532,45	59,77%	
FA 1 Tourisme	700 294,32	567 576,91	81%	425 767,36	60,80%	418 532,45	59,77%	236 683,93	33,80%	-1 000,00
Axe 2	583 474,06	562 498,26	95%	368 477,19	60,81%	348 936,98	57,84%	188 821,98	30,62%	
FA 2 Economie	421 819,22	394 843,42	94%	197 270,72	46,77%	184 717,76	43,79%	149 624,38	35,47%	
FA 3 Economie	167 654,84	167 654,84	100%	161 206,38	96,15%	156 218,14	93,18%	30 899,60	18,43%	-46 269,74
Axe 3	195 928,62	120 866,54	62%	113 423,13	57,89%	113 423,13	57,89%	7 470,00	3,81%	
FA 4 Services	195 928,62	120 866,54	62%	113 423,13	57,89%	113 423,13	57,89%	7 470,00	3,81%	1 000,00
Axe 4 - Cooperation	60 939,74	52 834,64	87%	7 084,66	11,63%	7 084,66	11,63%	0,00	0,00%	-13 730,26
Axe 5 - Animation	418 776,26	348 667,49	85%	288 709,85	70,53%	270 761,62	65,91%	161 230,86	39,25%	60 000,00
	1 957 413,00	1 652 493,75	84%	1 184 461,30	61,02%	1 150 727,76	58,79%	585 908,77	29,93%	

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 07/03/2022

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
17	17		

La ventilation est adoptée à l'unanimité.

3.7.2. Maquette après sélection et programmation

Fiches actions	Enveloppe réparties au 07/03/2022	Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
		en	en %	en	en %	en	en %	en	en %
Axe 1	700 294,32	567 576,91	81%	434 783,36	62,09%	418 532,45	59,77%	236 683,93	33,80%
FA 1 Tourisme	700 294,32	567 576,91	81%	434 783,36	62,09%	418 532,45	59,77%	236 683,93	33,80%
Axe 2	583 474,06	590 836,42	88%	329 785,38	57,82%	348 936,98	57,84%	188 821,98	30,62%
FA 2 Economie	421 819,22	423 183,58	100%	238 583,00	56,56%	184 717,76	43,79%	149 624,38	35,47%
FA 3 Economie	167 654,84	167 654,84	100%	161 206,38	96,15%	156 218,14	93,18%	30 899,60	18,43%
Axe 3	195 928,62	195 866,54	80%	113 423,13	57,89%	113 423,13	57,89%	7 470,00	3,81%
FA 4 Services	195 928,62	195 866,54	80%	113 423,13	57,89%	113 423,13	57,89%	7 470,00	3,81%
Axe 4 - Cooperation	60 939,74	52 834,64	87%	22 167,66	36,38%	7 084,66	11,63%	0,00	0,00%
Axe 5 - Animation	418 776,26	348 667,49	85%	347 485,27	84,57%	270 761,62	65,91%	209 908,34	51,10%
	1 957 413,00	1 755 833,91	90%	1 317 568,00	67,31%	1 150 727,76	58,79%	634 586,25	32,42%

3.8. Points divers

Prochaine date du Comité de programmation : le 30 mai 2022 à 18h

Monsieur Nicolas FUERTES,
Président du GAL du Pays de Langres

Annexe 1 : marqueurs

- Marqueur 1. Contextualisation du besoin et de l'aspiration**
1 point : les besoins et aspirations ne sont pas identifiés
2 points : les besoins et aspirations sont identifiés par une personne ou une structure
3 points : les besoins et aspirations sont partagés par un collectif d'acteurs
4 points : les besoins et aspirations sont exprimés par les bénéficiaires eux-mêmes
- Marqueur 2 Dimension collective du projet (hétérogénéité)**
1 point : pas de collectif
2 points : le projet fait intervenir deux catégories d'acteurs différentes
3 points : le projet fait intervenir trois catégories d'acteurs différentes
4 points : le projet fait intervenir quatre catégories d'acteurs différentes et plus
- Marqueur 3 Ancrage territorial**
1 point : pas d'ancrage territorial
2 points : le projet fait appel à des acteurs locaux (logique de prestation)
3 points : le projet implique des acteurs locaux (logique de construction/coordination/réponse commune)
4 points : le projet renforce l'identité du territoire (patrimoine, savoir faire, culture, etc.)
- Marqueur 4 Accessibilité**
1 point : le projet ne favorise pas l'accessibilité
2 points : le projet favorise l'accès à un bien, un service ou un dispositif
3 points : le projet favorise l'accessibilité par la montée en compétence
4 points : le projet favorise l'accessibilité par la participation des bénéficiaires/usagers
- Marqueur 5 Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant**
1 point : pas de nouveauté
2 points : dans le bien, service, dispositif proposé
3 points : dans les manières de faire
4 points : dans le bien, service, dispositif proposé et les manières de faire



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

CONTACT

PETR du Pays de Langres
215 av. du 21^{ème} Régiment d'Infanterie
52200 LANGRES
03 25 84 10 00

www.pays-langres.fr